

N° 137

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 25 JUILLET 1955

Onze heures du matin.

PRIÈRE.

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, présente à la Chambre, —Déclarations statutaires faites les 21 et 22 juillet 1955 par M. Ferdinand Ville-neuve, investigateur des Postes, concernant une enquête au sujet de prétendues irrégularités au ministère des Postes dans la province de Québec.

Des ordres de dépôt de documents sont adoptés, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, en ce qui a trait aux questions suivantes figurant au *Feuilleton*:

Par M. Balcom—1. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère, paie-t-il les certificats d'aptitude des chauffeurs des forces armées postés dans la province de Québec?

2. Dans le cas de l'affirmative, se propose-t-on de payer pour les certificats semblables ou les permis de conduire des chauffeurs des forces armées postés en Nouvelle-Écosse et dans les autres provinces?

Par M. Lusby—1. Le gouvernement fédéral exploite-t-il, quelque part au Canada, un service de traversier exclusivement provincial (c'est-à-dire entre différents endroits situés dans une même province)?

2. Le gouvernement fédéral fournit-il, quelque part au Canada, un navire en vue de l'exploitation d'un tel service de traversier exclusivement provincial?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il déjà accordé une subvention en vue de l'exploitation d'un service de traversier dans le bassin de Minas (Nouvelle-Écosse), entre les ports de Parrsboro, Kingsport et Wolfville?

4. Dans le cas de l'affirmative, au cours de quelles années a-t-il attribué cette subvention, à qui a-t-elle été versée et quel en était le montant?

M. Pinard, membre du conseil privé de la reine, dépose la réponse à l'ordre susdit.